



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépanneurs remorqueurs

Question écrite n° 74656

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'augmentation des tarifs de dépannage sur routes. En effet, depuis le 1er janvier 2002, le dépannage des véhicules sur les autoroutes et routes express est fixé à 68,6 EURros pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes, avec une majoration de 50 % pour les appels effectués entre 18 heures et 8 heures ainsi que lors des jours non ouvrables, alors que celle-ci était, auparavant, de 25 %. Il lui demande la raison de cette augmentation pour un service dont le coût est, à la base, déjà très dispendieux.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74656

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1754